



Communiqué de Presse

Paris, le 15 février 2023

L'ACPR appelle à la vigilance des intermédiaires quant aux nouvelles conditions de renouvellement de leur immatriculation à l'ORIAS

Depuis janvier 2023, en application de la loi n° 2021-402 du 8 avril 2021 relative à la réforme du courtage, les courtiers en assurance, les courtiers en opérations de banque et services de paiement et leurs mandataires respectifs, doivent pour procéder au renouvellement de leur immatriculation à l'ORIAS, adhérer à l'une des associations de leur choix parmi celles agréées par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (cf. liste [ici](#)).

Sans un justificatif d'adhésion à une association professionnelle, les demandes d'immatriculation ou de renouvellement d'immatriculation en tant que courtier ou mandataire de courtiers ne seront pas acceptées par l'ORIAS et les intermédiaires n'auront plus le droit d'exercer. Toute demande préalable d'adhésion auprès d'une association professionnelle nécessite la transmission d'un dossier complet permettant de justifier que les conditions d'accès à l'activité de l'intermédiaire concerné sont bien remplies.

L'ACPR appelle donc l'ensemble des professionnels à déposer dorénavant sans délai leur dossier d'adhésion à une association pour pouvoir renouveler leur inscription à l'ORIAS pour l'exercice 2023.

À propos de l'ACPR :

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR sont regroupés au sein de son Secrétariat général.

Visitez notre site <https://acpr.banque-france.fr/>

Contact de Presse :

Service communication de l'ACPR – Email : presse@acpr.banque-france.fr – 01 42 44 72 76